



**BTP CFA
GRAND EST**

Association régionale
des CFA du BTP du Grand Est



FICHE TITRE PROFESSIONNEL



TITRE PRO AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Niveau 3

Retrouvez-nous sur
btpcfa-grandest.fr

i **INFORMATIONS**

**Titre officiel de la formation RNCP
Code RNCP : 35510**

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Une étude particulière peut être mise en place.
Pour cela, contacter le référent handicap du lieu
de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

▣ Par la voie de l'apprentissage :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de
la formation.

Jeunes sortis de 3^{ème} ayant 15 ans avant le 31
décembre de l'année de la formation.

*Sans condition d'âge pour les personnes reconnues
travailleur handicapé, ayant un projet de création
ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme,
inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.*

▣ En contrat de professionnalisation :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de
la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.
Bénéficiaires de minima sociaux.

▣ Autres dispositifs de la Formation Professionnelle Continue :

Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS

Débutant accepté.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de
la visite médicale d'embauche.

CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Avoir réalisé le positionnement.

Avoir validé le projet professionnel suite à
l'entretien avec un membre du CFA.



L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante
multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie
fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il
dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du
contrôle visuel à la remise en état).

1. Missions

- Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures,
de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les
bâtiments afin de prévenir tout désordre.
- Etablir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et
réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir
une entreprise spécialisée.
- Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagement divers, finitions,
électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une
pièce, d'un local, etc.

2. Compétences attestées

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un
bâtiment :

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs
d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un
bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures
d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un
bâtiment

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements
électriques d'un bâtiment :

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique
monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des
équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements
électriques d'un bâtiment




INFORMATIONS
SITES DE FORMATION

BTP CFA Ardennes (08)


DURÉE DE LA FORMATION

De 6 à 12 mois.

Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION
▣ Par la voie de l'apprentissage :

Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.

▣ Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :

Nous contacter.

PLUS D'INFO :

www.btpcfa-grandest.fr

POUR FACILITER
VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :

www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 11/01/2023



Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment :

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

3. Méthodes pédagogiques



Rythme alternée
CFA/Entreprise



Enseignements en
digital learning



Livret d'apprentissage
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)

4. Outils et moyens techniques



Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne

5. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

6. Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

Évaluation certificative réalisée sous la forme de contrôle en cours de formation (CCF) ou d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.